



Dossier n° DP 95 604 2600031

Date de dépôt : **05/08/2026**

Demandeur : **TRINDER David**

Pour : **Construction d'un abri de jardin**

Adresse terrain : **5 RUE DE LA LIBERTE
95470 SURVILLIERS**

DESTINATAIRE :

TRINDER David

**5 RUE DE LA LIBERTE
95470 SURVILLIERS**

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 05/08/2026 pour un projet de construction d'un abri de jardin situé 5 RUE DE LA LIBERTE à SURVILLIERS (95470).

Vous avez reçu un courrier vous informant qu'il manquait des pièces à votre dossier. Ce courrier vous informait également que le délai d'instruction de votre dossier commencerait à courir à compter du dépôt de l'ensemble des pièces.

Vous avez déposé des pièces manquantes en Mairie le **26/08/2026**. Toutefois il s'avère que ces pièces ne répondent pas en totalité à la demande qui vous a été formulée.

**2^{ème} ET DERNIER RAPPEL DES PIÈCES MANQUANTES OU INSUFFISANTES DANS LE
DOSSIER DE DÉCLARATION PRÉALABLE**

Après examen des pièces jointes à votre déclaration préalable, il s'avère que la(les) pièce(s) suivante(s) est(sont) manquante(s) ou insuffisante(s) :

- DPC2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. : veuillez fournir un plan de masse coté et à échelle. L'abri de jardin à construire doit être matérialiser, vous y indiquerez ses dimensions et les distances jusqu'aux limites séparatives.

Je vous informe qu'en conséquence

- Votre dossier de déclaration préalable **est toujours** en attente de certaines pièces.
- le délai d'instruction de votre déclaration préalable ne commencera à courir **qu'à compter de la date de réception de la (des) pièce(s) manquante(s) par la mairie.**
- si votre dossier n'est pas complété dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la première lettre de demande de pièces, votre déclaration fera l'objet d'une décision tacite d'opposition en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Survilliers,
Le 27 août 2026

Le Maire,
Adeline ROLDAO-MARTINS

